2025/26

COMMUNE DE CAMPUAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 JUILLET 2025

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Vote : Pour 9 contre 0
Nombre de suffrages exprimés : 9
Date de la convocation : 27/06/2025
Date de publication : 11/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet, à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de M. Thierry GOUMON, Maire.

Présents : Thierry GOUMON, Benoît ALBESPY, Guillaume DELBOUIS, Guillaume GIROU, Jacques ABRIEUX, Christophe BARRIE, Aurélie DESMAZES, Mathieu PRADALIER et Adeline VERNHES
Excusées : Vanessa GROS et Nathalie LELOUP

Guillaume DELBOUIS est nommé secrétaire de séance.

Objet : Travaux : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la transformation d'un bâtiment en épicerie et logements

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre d'un marché public à procédure adaptée, une consultation a été lancée pour la maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation et de transformation d'un bâtiment en épicerie et logements.

Vu la délibération prise en date du 04 mars 2025 pour lancer la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation et de transformation d'un bâtiment en épicerie et logements à Campuac,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le profil acheteur du SMICA : https://www.e-occitanie.fr/ le 16 mai 2025

Vu les 5 offres remises en date du 17 juin 2025 à 12h00,

Vu l'avis de la commission ad hoc réunie le 27 juin 2025,

Vu le rapport d'analyse des offres classant l'offre du groupement : Marie NEDELLEC / SAS IPB / EURL Energies Conseils / Jérôme RUSSERY comme étant la plus avantageuse économiquement,

Le Conseil Municipal de CAMPUAC après en avoir délibéré par : 9 voix pour

DECIDE :

d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la transformation d'un bâtiment en épicerie et logements à Campuac au groupement : Marie NEDELLEC / SAS IPB / EURL Energies Conseils / Jérôme RUSSERY

d'autoriser Monsieur le Maire a signé tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Accusé de réception en préfecture
012-211200498-20250708-08072025_202526-DE
Reçu le 11/07/2025

Les crédits sont prévus au budget.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme.

Thierry GOUMON,
Maire

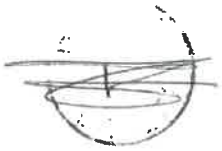

Guillaume DELBOUIS
Secrétaire de séance